

[Text]

the Public Archives of Canada are not in the business of museums or buildings. So we will be passing this on to Parks Canada.

• 1000

The Chairman: And the Canadian Museum of Caricature?

Dr. Wallot: In the past fiscal year we spent \$204,000 for salaries and acquisitions. Next year this will rise to a maximum of somewhere between \$600,000 and \$900,000, depending on how much activity there is and how many public visitors go there. Anyway, the museum is not ready yet. It will not be ready for a year, as far as I know.

Mr. Pennock: I have a few more questions, but rather than go to a second round perhaps I could submit them to the clerk and we could have them respond in writing.

The Chairman: We could have them responded to in writing, yes, because of the time constraints.

Mr. Pennock: Thank you.

The Chairman: Ms McDonald.

Ms McDonald: I would like to go back to the question about regional archives, particularly the copyright questions, which you may recall I raised last year. You said at that time you were looking into them, and you have raised them in your opening remarks today.

I am not entirely clear as to the extent to which these questions are being solved. Naturally, my concern is with the access of scholars all across the country to the resources of the Public Archives.

Dr. Wallot: As I have explained, we have doubled the number of microfilms we have distributed across the country in the different repositories. We are envisaging to develop, if we can—and it should be done relatively easily at a relatively low cost because we already have regional repositories across the country. . . We could even use an existing institution where we would have an extension of our own operations where we could put all the microfilms we have. So there would not be any copyright problems.

Ms McDonald: Last year you referred, however, to legal difficulties. Have these been solved?

Dr. Wallot: The lawyers still believe the same thing, but we have decided we would take chances.

Ms McDonald: Thank you. I was going to tell you to fire your lawyers.

Dr. Wallot: We are going to go ahead, and when we are proven wrong, well. . . But we figure that more general access of Canadians to their heritage is more important than trying to figure out the niceties of legality.

[Translation]

Nielsen. D'ailleurs, nous avons toujours pensé que les musées ou les immeubles n'étaient pas l'affaire des Archives publiques du Canada. Nous les céderons à ce moment-là à Parcs Canada.

Le président: Et le Musée canadien de la caricature?

M. Wallot: Au cours de la dernière année financière, nous avons consacré 204,000\$ aux salaires et aux acquisitions. L'année prochaine, ce chiffre passera à un maximum se situant entre 600,000\$ et 900,000\$, selon les activités et le nombre de visiteurs. De toute façon, le musée n'est pas encore prêt. A ma connaissance, il faudra encore au moins 12 mois.

M. Pennock: J'ai encore quelques questions à poser, mais au lieu de demander un deuxième tour, je soumettrai ces questions par écrit au greffier. Peut-être pourriez-vous y répondre par écrit.

Le président: Oui, on pourrait demander aux témoins d'y répondre par écrit car le temps presse.

M. Pennock: Merci.

Le président: Madame McDonald.

Mme McDonald: J'aimerais en revenir à la question des archives régionales, tout particulièrement en ce qui a trait aux questions de droit d'auteur; vous vous souviendrez peut-être que j'avais posé une question en ce sens l'année dernière. Vous aviez dit à l'époque que vous étudiez cette question. Vous avez dit quelques mots là-dessus lors de vos commentaires liminaires.

Je ne sais pas vraiment dans quelle mesure on règle vraiment le problème. Je me préoccupe tout particulièrement de l'accès des universitaires du pays tout entier aux ressources des archives publiques.

M. Wallot: Comme je l'ai expliqué, nous avons doublé le nombre de microfilms distribués dans les dépôts d'archives du pays tout entier. Nous songeons à créer, si c'est possible—et cela devrait être assez simple et peu coûteux, puisque nous avons déjà des dépôts d'archives régionaux dans le pays tout entier. . . Nous pourrions même faire appel aux services d'une institution qui existe déjà, nous pourrions y avoir en quelque sorte un bureau régional où seraient tous nos microfilms. A ce moment-là, il n'y aurait pas de problèmes de droit d'auteur.

Mme McDonald: L'année dernière, cependant, vous avez parlé de problèmes juridiques. Ont-ils été réglés?

M. Wallot: Les avocats n'ont pas changé d'idée, mais nous avons décidé de prendre des chances.

Mme McDonald: Merci. J'allais vous proposer de congédier vos avocats.

M. Wallot: Nous allons faire ce que nous voulons, et si nous avons tort, alors. . . mais nous croyons qu'il est plus important d'assurer aux Canadiens un meilleur accès général à leur patrimoine que simplement essayer de comprendre tous les petits détails juridiques.